



**Mairie de Blois**  
Direction générale adjointe des  
services  
Planification Aménagement et  
Développement Durable  
Urbanisme-Service droit des sols  
34 rue de la Villette-41000 BLOIS  
tél : 02 54 56 51 55 / fax : 02 54 56 51 53

Bureaux ouverts au public  
du lundi au vendredi :  
- de 9h00 à 12h30  
- et de 13h30 à 17h00

DESTINATAIRE :

PHARMACIE DE VIENNE - GUIOCHET SYLVAIN  
33 avenue WILSON  
41000 BLOIS

**ATTENTION : LE PRESENT  
DOCUMENT NE VAUT EN AUCUN CAS  
AUTORISATION DE REALISER LES  
TRAVAUX**

**Récépissé de dépôt  
d'une demande  
d'autorisation préalable de nouvelle installation, de  
remplacement, ou de modification d'un dispositif ou d'un  
matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou  
une enseigne**

Référence à rappeler **AP 41018 16 00033**

Il est accusé réception  
de la demande de **Autorisation préalable Enseigne**  
Déposée le **02/05/2016**  
Par **PHARMACIE DE VIENNE - GUIOCHET SYLVAIN**  
Concernant un projet de **REPLACEMENT ENSEIGNES**  
Sis à l'adresse suivante **33 Avenue DU PRESIDENT WILSON  
41000 Blois**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant de la publicité, une préenseigne ou une **enseigne**.

Le délai d'instruction de votre dossier est de **DEUX MOIS**, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

**Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier**, qu'il vous convient de produire dans un délai de deux mois suivant la réception de ce courrier.

**Si vous ne produisez pas les informations, pièces et documents manquants dans ce délai, votre demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet.** Lorsque votre dossier sera complet, dans le délai imparti, vous recevrez alors le présent récépissé faisant courir le délai d'instruction.



Mairie de Blois  
Direction générale adjointe des  
services  
Planification Aménagement et  
Développement Durable

Urbanisme-Service droit des sols  
34 rue de la Villette-41000 BLOIS  
tél : 02 54 56 51 55 / fax : 02 54 56 51 53

Bureaux ouverts au public  
du lundi au vendredi :  
- de 9h00 à 12h30  
- et de 13h30 à 17h00

DESTINATAIRE :

PHARMACIE DE VIENNE - GUIOCHET SYLVAIN  
33 avenue WILSON  
41000 BLOIS

Référence à rappeler

DP 41018 16 00134

## Récépissé de dépôt d'une demande de déclaration préalable

**ATTENTION : LE PRESENT DOCUMENT NE VAUT EN AUCUN CAS AUTORISATION DE REALISER LES TRAVAUX**

Il est accusé réception  
de la demande de

**Déclaration Préalable**

Déposée le

**02/05/2016**

Par

**PHARMACIE DE VIENNE - GUIOCHET SYLVAIN**

Concernant un projet de

**MODIFICATION FACADE**

Sis à l'adresse suivante

**33 Avenue DU PRESIDENT WILSON  
41000 Blois**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de **Déclaration Préalable**. **Le délai d'instruction de votre dossier est de UN MOIS** et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.

• **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

• **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre déclaration, celle-ci remplacera le présent récépissé.**